



Agriculture Biologique et qualité de l'eau en Pays de la Loire

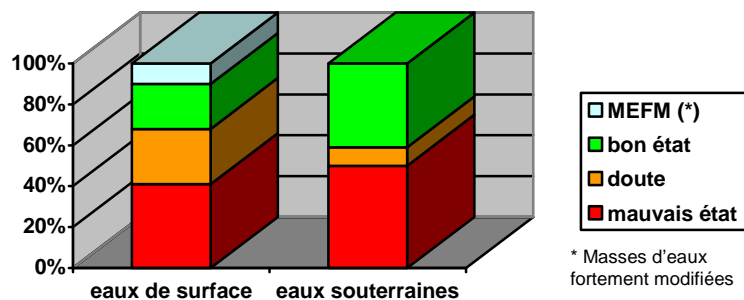
Fiche rédigée par Patrick Lemarié (Animateur CAB) – Septembre 2008
Contact : 02-41-18-61-45 ou cab.environnement@biopaysdelaloire.fr

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a lancé depuis 2004 une réflexion rassemblant tous les Acteurs de l'eau des 10 régions administratives concernées par le bassin versant, afin de définir le nouveau SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui sera mis en œuvre de 2009 à 2015. La Coordination AgroBiologique des Pays de la Loire propose une expertise documentée du rôle possible de l'agriculture biologique comme solution rapide et efficace pour atteindre le bon état écologique

L'ETAT DES LIEUX REALISE PAR L'AGENCE DE L'EAU

(Source : Etat des lieux du bassin Loire-Bretagne adopté le 3 décembre 2004)

Le scénario tendanciel réalisé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne indique que plus de 40 % des eaux ne pourront pas atteindre le niveau de bonne qualité exigé en 2015 par l'Europe, si de nouvelles actions ne sont pas mises en œuvre.



Probabilité de respect de la qualité des eaux en 2015 sans action supplémentaire

La responsabilité de l'agriculture sur ce mauvais état de l'eau est clairement mise en avant.

Pour les produits phytosanitaires

L'agriculture ne laisse écouler vers l'environnement que 1 à 5 % des produits phytosanitaires qu'elle utilise... mais consomme 95 % des produits phytosanitaires utilisés en France. Les cultures les plus polluantes pour l'usage des pesticides sont les légumes, les vignes, les vergers, les grandes cultures intensives. L'agriculture rejette chaque année 3 500 tonnes de pesticides dans le milieu.

Pour les nitrates

La contamination des nappes par les nitrates est essentiellement d'origine agricole avec les engrais chimiques et les effluents d'élevage.

Pour les phosphates

Les formes utilisées en agriculture sont peu solubles. De plus, le cycle du phosphore est lent dans les sols si bien que les rejets d'origine agricole dans les eaux ne représentent que 25 % des phosphates épandus et les pertes sont très liées aux risques d'érosion. L'impact le plus important provient actuellement des activités domestiques et industrielles, mais les stocks d'excédents accumulés depuis 40 ans dans les sols représenteraient encore plusieurs siècles de fuites potentielles...

Retrouvez toutes les fiches sur :

www.biopaysdelaloire.fr

Le site internet du réseau des producteurs Bio des Pays de la Loire

Fiche financée par :



LOIRE ATLANTIQUE

GAB 44

02-40-79-46-57

gab-44@wanadoo.fr



MAINE ET LOIRE

GAB Anjou

02-41-37-19-39

gabbanjou@wanadoo.fr



MAYENNE

CIVAM Bio 53

02-43-53-93-93

civambio53@wanadoo.fr



SARTHE

GAB 72

02-43-28-00-22

gab72@maison-des-paysans.org



VENDEE

GAB 85

02-51-05-33-38

GAB85@wanadoo.fr



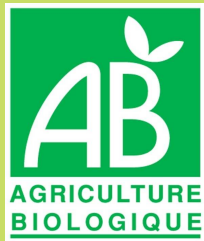
Coordination régionale

CAB Pays de la Loire

02-41-18-61-40

cab@biopaysdelaloire.fr





Agriculture Biologique et qualité de l'eau en Pays de la Loire

Fiche rédigée par Patrick Lemarié (Animateur CAB) – Septembre 2008
Contact : 02-41-18-61-45 ou cab.environnement@biopaysdelaloire.fr

LES SOLUTIONS PROPOSEES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Les propositions mises en consultation publique demeurent dans la ligne des actions déjà engagées dans le précédent SDAGE et pour lesquelles l'état des lieux de 2004 avait déjà montré les limites :

Contre les pollutions par les produits phytosanitaires

- Les pollutions ponctuelles dues au stockage, remplissage et lavage pourraient être éliminées par des mises aux normes du matériel : cela permettrait une diminution de 50 % des flux vers le milieu.
- Les pollutions diffuses dues à l'épandage pourraient être réduites par le respect des bonnes pratiques agricoles (dosages, réglage des appareils). La réduction des matières actives homologuées et la réduction des surfaces cultivées contribueraient également à la diminution de la pression phytosanitaire.

Contre les excès de nitrates

La nouvelle Politique Agricole Commune de 2003 (découplage des aides de la production et respect des bonnes pratiques agricoles) entraînerait une baisse de 10 % des nitrates dans les eaux de surface par :

- Une déprise agricole au profit des surfaces boisées et en friche.
- Une diminution des cheptels laitiers et avicoles.
- Moins de maïs fourrage remplacé par des prairies temporaires.
- Une spécialisation accrue en grandes cultures.

Contre les excès de phosphates

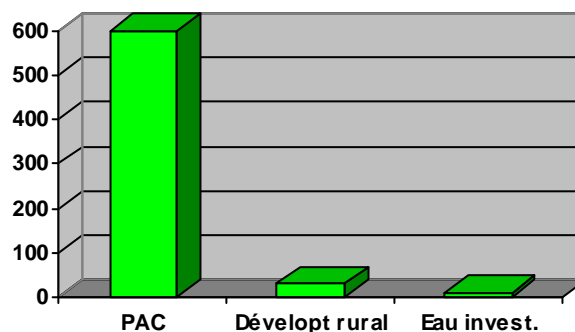
- Hormis la réduction des déjections animales et des phosphates minéraux, la principale stratégie au niveau agricole serait de réduire les risques de relargage des sols vers les eaux : bandes enherbées, haies, éviter les sols nus facteurs d'érosion, diversité des cultures.

L'état des lieux réalisé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne conclut lui-même que ces scénarios vont demeurer insuffisants pour résoudre les problèmes de qualité de l'eau à l'horizon 2015. Et pourtant, ces mêmes actions jugées pas assez efficaces sont reconduites dans le projet de SDAGE 2009-2015.

FAIRE MIEUX ET RAPIDEMENT : PROMOUVOIR ET AIDER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Réorienter les aides publiques à l'agriculture vers une obligation de résultat environnementale

Si nous resituons les aides environnementales dans l'ensemble des aides reçues par l'agriculture, on s'aperçoit que celles-ci demeurent très faibles.



Les aides agricoles en Pays de la Loire (millions € / an) pour la période 2007-2013

Retrouvez toutes les fiches sur :

www.biopaysdelaloire.fr

Le site internet du réseau des producteurs Bio des Pays de la Loire

Fiche financée par :



Agriculture Biologique et qualité de l'eau en Pays de la Loire

Fiche rédigée par Patrick Lemarié (Animateur CAB) – Septembre 2008
Contact : 02-41-18-61-45 ou cab.environnement@biopaysdelaloire.fr

Les aides de la Politique Agricole Commune reçues par les agriculteurs des Pays de la Loire dépassent 600 millions € / an. Ce chiffre est à comparer au 30 millions € / an pour financer les actions de protection de l'eau (DRDR 2007 – 2013) qui comprend notamment les aides conversion à la bio (2,6 millions € / an) et les autres Mesures Agri Environnementales (8,4 millions € / an). Les aides de l'Agence de l'Eau et des collectivités aux investissements pour l'eau en agriculture sont estimées à 60 millions € / an pour l'ensemble du bassin Loire Bretagne, soit en proportion de surface 8 à 10 millions € / an pour les Pays de la Loire (estimation CAB)

Le Ministre de l'agriculture, Michel Barnier, a annoncé vouloir mettre en avant l'agriculture biologique comme solution déterminante pour le problème de l'eau. Mais pour répondre à son objectif de 6 % de SAU Bio en 2013 puis de 20 % en 2020, il faudrait que l'enveloppe conversion soit nettement revalorisée par rapport à l'enveloppe actuelle de 2,6 millions € / an pour les Pays de la Loire.

Année	% SAU Bio	Ha SAU Bio	Besoin enveloppe Conversion AB / an (*)
2006	2,7 %	63 000 ha	
2010	6 %	140 000 ha	8 millions € / an
2020	20 %	466 000 ha	22 millions € / an

(*) engagements financiers sur 5 ans, calcul basé sur 150 € d'aide / ha (moyenne entre l'aide aux prairies -100 € / ha- et l'aide aux cultures annuelles- 200 € /ha-), sans plafonnement par exploitation.

Quand on compare ce besoin en enveloppe à l'ensemble des aides agricoles présentées précédemment, on constate que le financement d'un programme ambitieux de développement de l'agriculture biologique ne serait pas d'un coût exorbitant.

Les expériences de territoires volontaristes (Munich, Lons le Saunier...) ont montré qu'il est beaucoup moins coûteux de financer des systèmes de production respectueux de l'environnement que des investissements de dépollution dans des stations ou des mises aux normes agricoles basées. Les aides en faveur de la qualité de l'eau financées par l'Agence de l'Eau et les collectivités pourraient significativement participer au financement d'un tel programme.

POURQUOI L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EST-ELLE UNE SOLUTION EFFICACE POUR L'EAU ?

- Engrais organiques adaptés aux sols et aux cultures

~~Aucun engrais de synthèse~~



- Variétés locales adaptées au milieu
- Maintien de la biodiversité
- Désherbage mécanique ou thermique

~~Aucun phyto de synthèse~~

- Rotations longues
- Forte part de prairies dans l'assolement

~~Pas de monoculture~~

Retrouvez toutes les fiches sur :

www.biopaysdelaloire.fr

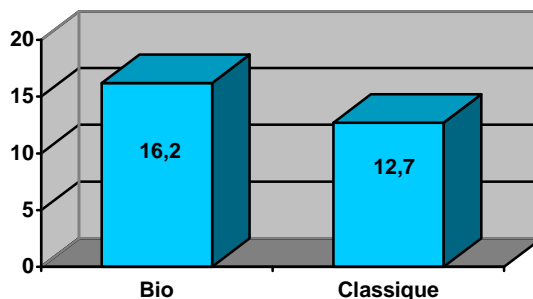
Le site internet du réseau des producteurs Bio des Pays de la Loire

Fiche financée par :



Un référentiel environnemental (méthodologie Dialecte – Solagro) a débuté en 2007 en partenariat entre le réseau Bio CAB et les Chambres d'agriculture. **Ce référentiel confirme l'efficacité environnementale très supérieure des élevages Bio des Pays de la Loire.** Il sera poursuivi en 2008 sur les grandes cultures, les légumes et la viticulture. **Soutenir l'agriculture biologique, c'est aussi tirer vers le haut l'ensemble de l'agriculture.**

Note / 20 obtenue sur le thème EAU par les éleveurs Bio des Pays de la Loire.



Diagnosics DIALECTE : comparaison de l'impact environnemental des élevages Bio et des élevages conventionnels

LES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE POUR DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Les collectivités gestionnaires de l'eau manquent d'informations non seulement sur les impacts positifs de la Bio sur l'environnement, mais aussi sur les perspectives de développement des filières Bio.

Les collectivités gestionnaires de l'eau perçoivent la Bio très positivement mais ne disposent pas d'informations sur les conditions de son développement. Une enquête réalisée en 2007 par la CAB auprès de 17 animateurs de SAGE et d'organismes gestionnaires de l'eau sur les Pays de la Loire montre que :

- L'agriculture biologique est jugée par la grande majorité de nos interlocuteurs comme une des solutions plausibles pour résoudre les problèmes de qualité de l'eau
- Ces mêmes interlocuteurs ont une très faible connaissance de l'agriculture biologique (sa réglementation, ses pratiques, ses filières...)
- Les personnes rencontrées attribuent le faible développement de l'AB à des problèmes de commercialisation et à la peur des agriculteurs de l'image qu'ils vont donner s'ils évoluent vers le Bio

Il nous semble indispensable de renforcer la connaissance des collectivités locales et organismes gestionnaires de l'eau sur l'agriculture biologique par des journées d'information, afin qu'ils puissent intégrer l'agriculture biologique dans leurs programmes d'actions locales.

Les producteurs conventionnels ont besoin d'être réassurés sur les résultats technico-économiques des systèmes Bio et la fiabilité des débouchés :

- Sur les aspects techniques : peut-on réellement se passer de phytosanitaires ?
- Sur les résultats technico-économiques : peut-on en vivre ?
- Sur les débouchés : quelles garanties de volumes et de prix sur plusieurs années ?

Il est important d'accompagner les producteurs conventionnels par :

- Des actions de démonstration des techniques Bio
- Des réunions d'information et de formation des producteurs
- Des diagnostics environnementaux et conditions d'évolution vers un système Bio
- Des suivis techniques individuels ou à travers des groupes d'échanges techniques

Retrouvez toutes les fiches sur :

www.biopaysdelaloire.fr

Le site internet du réseau des producteurs Bio des Pays de la Loire

Fiche financée par :

